

à unir ma voix aux leurs. L'honorable député a formulé des observations marquées au coin de la sagesse. Cependant, il est une partie de son discours que je n'ai pas goûtée; c'est celle où il a parlé du petit homme qui s'est accroché à notre dos. Comme le dit la chanson, le petit homme n'est pas là; il n'y était pas hier et il n'y est pas aujourd'hui. Je n'ai sur le dos aucun petit homme qui me gêne. Cela dit, je souscris au reste de son discours.

J'ai, l'autre jour, écouté très attentivement le ministre de la Justice (M. Ilsley), car son sens de la justice m'inspire parfois, bien qu'en d'autres occasions ses propos aient plutôt l'effet contraire. Il s'est permis de critiquer le gouvernement britannique en nous disant que celui-ci tenait un tigre par la queue,—le tigre, ce sont les subventions,—et qu'il avait peur de le lâcher. Je n'ai rien entendu de tel de la part du gouvernement britannique, mais je pense que notre propre gouvernement, tient lui aussi, par la queue le tigre de l'inflation et des prix qui augmentent avec une extraordinaire rapidité. Il a peur de le lâcher... Non, ce n'est pas cela, il veut qu'un comité le remplace à la queue du tigre, espérant profiter de la confusion qui en résultera pour échapper au regard de la bête. Le Gouvernement a l'intention de constituer un comité privé de responsabilité, chargé, selon lui, de découvrir des faits, et pas davantage. Maintes et maintes fois, il nous a sommés de déclarer pourquoi nous ne voulions pas de ce comité. Ce soir, je vais fournir certaines preuves, qui, je pense, seront suffisamment convaincantes pour que le Gouvernement se rende compte qu'il est temps d'agir.

Mais je tiens tout d'abord à préciser que lorsque le Gouvernement veut vraiment faire quelque chose, il n'a pas de mal à trouver les pouvoirs qu'il lui faut. Par contre, s'il ne veut rien faire, il trouve le moyen de tergiverser, et c'est justement ce qui se produit en ce moment. Je me souviens qu'au cours de la dernière session, voire au cours de celle de 1946, nous entendions des avertissements lancés de ce côté-ci de la Chambre. Il m'arrive rarement de m'entendre avec mes collègues conservateurs, mais quelques-uns d'entre eux ont effectivement prévenu le Gouvernement que le Canada manquerait bientôt de devises américaines. Je me souviens que le ministre des Finances (M. Abbott) s'est moqué de ces prédictions, qu'il tenait pour peu importantes, jusqu'en juin ou juillet 1947, alors que leur justesse lui apparut brusquement. Le Gouvernement a-t-il convoqué le Parlement et invité la Chambre à instituer un comité chargé de trouver les moyens à prendre pour remédier à la situation? Non. Avec une rapidité foudroyante, il a interdit

[M. Bent'ey.]

l'importation des Etats-Unis de plusieurs articles de première nécessité, afin de commencer à appliquer le programme de conservation des dollars. Il n'a pas alors été question de comité. Le Gouvernement n'a pas atermoyé. Il a agi prestement, comme il sait le faire quand cela lui convient. Non seulement a-t-il vite pris des mesures pour restreindre ces importations, mais il a non moins prestement imposé une lourde taxe d'accise sur un grand nombre de produits fabriqués au Canada. Le résultat, c'est que seuls les gens qui touchent de gros revenus ont pu se procurer ces denrées assujetties à la taxe. Les petits salariés avaient déjà assez de peine à joindre les deux bouts; ils ont dû se passer de ces articles. Je le répète, lorsque le Gouvernement a voulu prendre ces mesures, il n'a pas institué de comité. Il ignorait quelle loi il devait invoquer. De fait, on nous a dit à la Chambre que le Gouvernement avait des doutes quant à ses pouvoirs, mais il a constaté soudain que les règlements de la Commission de contrôle du change étranger lui assuraient l'autorité nécessaire, et il a agi.

Il s'agissait alors d'une grave question, mais elle n'était pas plus grave pour la population canadienne que la hausse actuelle des prix. Je me rappelle une autre occasion où le Gouvernement s'est empressé d'agir. C'était au début de la session de 1946, alors que le ministre des Finances d'alors, inopinément, informait la Chambre que la Commission des prix et du commerce en temps de guerre avait donné aux fabricants canadiens de machines agricoles la permission de majorer leurs prix de 12½ p. 100. Aucun comité n'a alors été constitué. Nous avons réclamé une enquête afin d'établir si l'augmentation était justifiable mais, dans ce cas-là, le Gouvernement pouvait se passer d'un comité. Il est intervenu immédiatement et les résultats de son geste nous ont déçus. Peu de temps après, ou vers cette même époque, sans faire la moindre allusion à l'établissement d'un comité, le Gouvernement a autorisé une augmentation de prix de \$5 la tonne pour l'acier brut.

Puis à la fin de la session de 1946, ainsi qu'on l'a déjà dit, les honorables députés mettant de côté toute considération de parti, ont accordé au Gouvernement, par un vote, l'autorisation absolue de maintenir la subvention à l'égard du lait. Tous les partis, à l'exception de quelques dissidents, sont tombés d'accord. Le Gouvernement n'a pas constitué de comité pour s'enquérir des causes d'une telle recommandation de la part du Parlement. Il n'a pas établi de comité pour s'enquérir si la subvention était nécessaire. Il a simplement passé outre au vœu du Parlement, sans consulter de comité. Aucun organisme n'a été